



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 01-2024

RÈGLEMENT 01-2024 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2023.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 01-2024 :

Règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 25 JANVIER 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 01-2024 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière